



SSII, Activités interContrat

Par **JOBERT94**, le **31/08/2013** à **12:25**

Bonjour, je suis salarié d'une SSII. Je suis ingénieur d'étude et Développement en informatique et programme des logiciels. J'ai 4 cours d'anglais en groupe par semaine en interne au siège de ma SSII imposés (Par cours anglais absent, 1/2 journée de travail enlevé du salaire). Ces cours sont effectués avec 2 pseudo-professeur d'anglais salariés eux-aussi de ma SSII. 2 cours avec un professeur pour un niveau intermédiaire qui ne me font pas beaucoup évoluer. 2 cours avec un autre professeur pour un niveau d'anglais avancé dont je fais seulement acte de présence car je ne comprends rien, le niveau est trop élevé. J'en ai informé ma SSII qui veut rien faire. Est-ce que ma SSII peut m'imposer d'être présent à ces pseudo-cours d'anglais qui ne sont pas mon métier et m'enlever une 1/2 journée de travail sur mon salaire par cours absent ? Merci

Par **moisse**, le **02/09/2013** à **18:36**

Bonjour, Votre employeur vous paie pour votre présence et ne vous paie pas pour vos absences. Cela paraît naturel, sauf que ces absences s'apparentent à des actes d'insubordination qui offrent donc un motif à sanction.